

De l'installation à la conversion en agriculture biologique : le parcours d'un jeune viticulteur en Saint-Emilion

Jeune viticulteur installé depuis 2012, Matthieu Verhaeghe exploite aujourd'hui plus de 7 hectares de vignes en AOC Saint-Emilion Grand Cru qu'il conduit en agriculture biologique. En 2019, il a acquis près de la moitié de ses vignes à l'issue d'un portage foncier réalisé par la Safer en partenariat avec le Département de la Gironde. Il revient sur son parcours.

Le cheminement vers l'installation

« J'ai toujours voulu m'installer en viticulture. Mes parents exploitaient un domaine en AOC Bordeaux. Après un Bac Pro Viticulture Œnologie puis un BTS Commerce Vins et Spiritueux, s'installer était pour moi l'aboutissement logique. Après différents stages, en Bergeracois, dans l'Entre-Deux-Mers et en Pessac-Léognan, j'ai donc cherché une propriété, plutôt en Côte de Castillon et Côte de Francs. C'est finalement sur Saint-Emilion que j'ai jeté mon dévolu en 2003 sur 1,44 ha de merlot ! Cela me semblait difficile de m'agrandir compte-tenu du prix du foncier élevé dans cette AOC et j'avais de plus en plus de mal à m'imaginer jeune agriculteur, j'ai donc fait appel à la Safer. Après quatre années de recherche, la conseillère de la Safer m'a appelé et m'a dit : « J'ai ce qu'il vous faut ! ».

Elle m'a présenté une propriété, comprenant une vieille grange et 3,2 ha de vignes en AOC Saint-Emilion, qu'elle venait d'avoir en gestion. Pendant 3 ans, en attendant que les biens soient mis en vente, j'ai exploité ces parcelles au moyen d'un bail précaire consenti par la Safer. A partir de là, j'ai pu commencer à préparer mon projet d'installation en agriculture biologique. Puis je me suis positionné, non sans mal, sur l'achat de ces biens. La Safer et le Département de la Gironde m'ont alors proposé de bénéficier du dispositif de portage foncier qui venait de se mettre en place. »

Le portage foncier de la Safer

« J'ai acheté la grange car je souhaitais construire un nouveau chai de vinification, et la Safer a gardé les vignes en stock pendant une première période de 5 ans. Pendant cette période, j'ai pu exploiter ces vignes. Chaque année, j'ai versé l'équivalent d'un fermage qui a été comptabilisé comme avance, si bien que, lorsque j'ai racheté

les parcelles à la Safer en 2019, il ne me restait plus qu'à financer 80% du prix de vente. En différant ainsi l'investissement sur les vignes, j'avais au moment de mon installation la capacité d'endettement nécessaire pour financer le chai et investir dans du matériel de culture.

Par ailleurs, comme de nombreux viticulteurs, j'ai subi un certain nombre d'aléas climatiques pendant la période de portage. La coulure et la grêle en 2013, puis le gel en 2017, l'année où je devais normalement racheter. Le Département et la Safer ont accepté de prolonger la période de portage et je les en remercie. J'ai pu finalement racheter les vignes en 2019. Comme le Département prend entièrement en charge les frais financiers, j'ai donc acquis ces vignes au prix où la Safer les avait achetées en 2012. Je venais de solder l'emprunt m'ayant permis de financer le chai et le matériel, j'avais donc retrouvé une nouvelle capacité d'endettement. »

La conversion en agriculture biologique

« Je me suis lancée dans la conversion en agriculture biologique sur l'ensemble de mon exploitation en 2014. J'avais commencé à m'y intéresser dès 2001. Après mes études, j'ai appris sur le tas au travers de mes différentes expériences, dont la préparation à la conversion de l'exploitation familiale commencée en 2004 et convertie en 2008. A l'époque, c'était un défi et cela m'a pris pas mal d'années ! Aujourd'hui, je conseillerais aux jeunes générations de s'intéresser au Master OENOBIO mis en place au niveau Européen et soutenu par le syndicat des Vignerons Bio de Nouvelle-Aquitaine. La conversion en agriculture biologique d'un domaine est une étape très stimulante intellectuellement et apporte une réelle plus-value... à condition de garder les pieds sur terre.



Nous avons sorti notre première récolte labellisée « AB » en 2017, et depuis 2018, je suis le premier Saint-Emilion Grand Cru à être certifié « Organic Wine », label bio américain dont l'une des exigences est la vinification sans sulfites. Château Forge Céleste est cultivé naturellement, selon des procédés respectueux du temps et de la diversité de la nature, sans sulfites de la vinification à la mise en bouteille. Aujourd'hui, j'ai la fierté de mon produit en phase avec mes valeurs ! »

Contact :

Matthieu Verhaeghe, Château Forge Céleste
06 79 67 38 32, contact@forge-celeste.com

Pour réussir votre projet viticole, la Safer vous accompagne

La Safer accompagne les porteurs de projets viticoles qu'ils soient propriétaires, viticulteurs, investisseurs, souhaitant vendre, acheter, s'installer, investir... 1^{er} opérateur foncier rural, elle transmet des propriétés viticoles, agricoles et forestières.

La Safer assure :

- ▶ un accompagnement personnalisé des vendeurs et des acquéreurs tout au long des étapes du projet,
- ▶ une assistance dans la recherche de la propriété la mieux adaptée,
- ▶ une estimation de la valeur des biens qui s'appuie sur des références fiables et actualisées,
- ▶ La sécurisation technique, juridique et

financière de la transaction,

- ▶ la réalisation d'audits et d'expertises en partenariat avec une équipe de professionnels pour une transaction plus sûre,
- ▶ l'insertion du projet dans le territoire et la mise en relation avec les acteurs locaux.

Le renouvellement des générations en viticulture

est une des priorités de la Safer en Gironde. Chaque année, en moyenne 51 jeunes viticulteurs bénéficient d'attributions foncières dans le cadre de leur installation. Par ailleurs, la Safer assure à ce jour le portage de 107 ha de vignes pour le compte de 28 jeunes viticulteurs en cours d'installation.

